

DM88

273 P NP DM88
Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

-----Message d'origine-----

De : marie-eve mathieu [mailto:]

Envoyé : 11 novembre 2010 09:30

À : gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca

Objet : transmission d'un mémoire

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la copie électronique du mémoire pour le groupe Mobilisation gaz de schiste de la Vallée des Patriotes. Mon nom est Marie-Ève Mathieu. Je confirme aussi avoir reçu l'information, par téléphone et par courriel, à savoir que j'aurai l'occasion de présenter le document devant le bureau d'audience, mardi 16 novembre à Longueuil. Je vous remercie de votre attention.

[Marie-Ève Mathieu](#)

Je m’apprête à faire un exercice absurde qui consiste à parler à des gens sourds. Quand bien même ils voudraient m’entendre, répliqueront-ils, je ne suis pas devant la bonne instance. Nullement démoralisée, puisque j’ai déjà lu Kafka, je suis prête à venir témoigner pour mon groupe opiniâtrement : je ne crains pas la dissolution de mon être dans les méandres bureaucratiques. Voudrais-je aller dire mon mécontentement ailleurs, le lieu désiré n’existe pas. Aucun service gouvernemental n’est prêt à recevoir notre message. Qu’importe nous le dirons tout de même. Je suis membre du groupe **Mobilisation Gaz de schiste de la Vallée des Patriotes** et nous voulons demander un moratoire immédiat de l’exploration et de l’exploitation des gaz de shale dans toute la province de Québec. Nous avons des inquiétudes et nous EXIGEONS qu’elles soient prises en compte.

NOUS CRAIGNONS :

1. Que notre voix ne soit pas entendue.

Quel est notre espace dans cette grande mascarade de chiffres et de faits statistiques, scientifiques et autres? On noie les enjeux moraux et politiques sous des flots de données. Le citoyen n’est pas un spécialiste ni un expert, il ne reçoit pas de salaire, n’a pas d’assistant de recherche et ne bénéficie pas d’un budget discrétionnaire pour embaucher un avocat ou un géologue. Pourtant, il est celui qui devra vivre avec les conséquences des décisions qui sont prises ici. Il devrait être l’interlocuteur de prédilection. 20 000 personnes ont signé une pétition électronique de l’Assemblée nationale sur la question qui nous occupe. À quel moment évaluera-t-on qu’assez de personnes se sont manifestées pour demander, à tout le moins, un mandat élargi pour le bureau d’audience?

2. Que les entreprises ne tiennent pas compte des règlements municipaux.

Si j’ai une piscine creusée dans ma cour, je suis tenue d’installer une clôture tout autour de mon terrain. D’une part, parce que je ne veux pas recevoir une amende, mais, d’autre part et surtout, parce que je ne veux pas que des enfants se noient dans ma piscine. À St-Louis, les compagnies Gastem et Forest Oil ont installé des bassins de décontamination en plein milieu du village sans daigner en protéger l’accès. Comment s’assure-t-on qu’aucun enfant ne se noie? Ou

tout bonnement qu'il joue dans un trou d'eau contaminée? Sans doute existe-t-il deux classes de citoyens : les gens ordinaires et les propriétaires de compagnie qui se cachent derrière la « personne morale » qu'est leur entreprise? Il s'agit d'une simple question de clôture, qu'en sera-t-il des règles de zonage, des bassins versants, de l'aménagement du territoire, de l'aqueduc municipal? Il y a tout à craindre, car la loi des mines protège l'entrepreneur indirectement en ce qu'elle a préséance sur toutes les autres réglementations.

3. Qu'il y ait trop de bruit et trop de trafic

Pour plusieurs, le choix de vivre à la campagne est une recherche de la tranquillité. Si nous aimions l'industrie lourde, nous choisirions d'aller habiter à Montréal-Est, juste à côté des pétrolières, ou à côté de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Nous sommes des propriétaires qui payons nos taxes et nos impôts, donc nous devrions avoir la pleine jouissance de nos terrains. Les opérations d'exploration pour le gaz sont incroyablement bruyantes : elles peuvent être entendues à 1.5 kilomètre de distance. On peut tolérer occasionnellement les odeurs de purin ou les bruits de tracteurs, parce que nous sommes en territoire agricole. C'est l'endroit naturel où se fait la culture, personne n'est surpris de ce fait. Il en va autrement de l'industrie gazière, si j'avais su que l'on risquait de creuser presque dans ma cour, peut-être aurais-je choisi de demeurer à Montréal. J'aurais été exposée au smog, mais au moins cela aura été mon choix.

Les mêmes raisons de tranquillité nous ont fait préférer la campagne à la banlieue. Plusieurs d'entre nous ne travaillent même pas près de l'île de Montréal. Quand, par malheur, il faut s'y rendre, comme il n'existe pas de réel moyen de transport alternatif, nous prenons notre voiture et nous nous armons de courage. Ce serait un comble qu'il y ait des embouteillages à Saint-Jude ou à Saint-Louis, cependant vu le nombre de camions d'eau nécessaires pour une seule fracturation, cela pourrait arriver. Quoi, on aurait tous les inconvénients de la ville – sans y vivre – et aucun des avantages?

4. Que l'eau, la terre et l'air soient pollués.

Collectivement, nous nous sommes donné des moyens de diminuer notre empreinte écologique. Plusieurs plans de réduction volontaire ont été mis en place. Nous sommes mécontents que nos efforts citoyens soient réduits à néant par une industrie peu soucieuse des gaz à effet de serre. À quoi aura servi d'avoir relevé le défi *Une tonne* du gouvernement fédéral? D'avoir rénové nos maisons, d'avoir opté pour des véhicules plus petits, de faire la collecte à

trois voies, de changer les ampoules incandescentes, de passer aux thermostats électroniques, de changer notre frigo pour un modèle moins énergivore et de mettre une minuterie sur la voiture et la piscine et d'utiliser des cabas au lieu de sacs plastiques? Un beau gâchis vraiment : des moteurs au diesel qui fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, une torchère qui brûle pendant des jours et on ne sait pas quoi, sorti du sous-sol, qui diffuse dans l'atmosphère.

La terre qui aura été touchée par les activités des compagnies gazières sera-t-elle à nouveau propre à l'agriculture après que les sources de gaz seront tarées? Il nous apparaît pour le moins hasardeux de disposer ainsi de bonnes terres agricoles. Les sols sont comprimés par de la machinerie lourde, elles risquent de la contamination, elles sont inutilisables pendant toute la période de l'exploration et de l'exploitation, puis elles doivent être remises en état, si tant est que ce soit possible. Toute opération en territoire agricole est l'objet d'une grande vigilance de la part de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ). Il est difficile pour un boulanger de s'établir dans un rang, mais il ne semble pas y avoir de problème avec l'industrie gazière, comme la récente décision à Saint-Marc.

La question de l'eau est centrale pour l'agriculture et pour les gens. Les compagnies veulent prélever des millions de litres pour la fracturation de chaque puits. Y aura-t-il assez d'eau? Où en disposera-t-on? Qui la traitera? Que fera-t-on si de la saumure remonte avec les liquides de fracturation? Onze aqueducs au Québec peuvent traiter les eaux emplies de produits chimiques, mais peuvent-elles les dessaler? À Pittsburgh, l'usine de traitement a ce problème, qu'en est-il chez nous?

Franchement, la surveillance de la qualité de l'eau par le Ministère de l'Environnement semble connaître des ratés. Dans les municipalités desservies par l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu, un avertissement de faire bouillir l'eau a été en vigueur pendant plus d'un mois. L'information a été mal transmise dans les municipalités, si bien que des gens ont bu de l'eau de moindre qualité. Comment pouvons-nous avoir confiance que la vérification de la qualité de l'eau sera adéquate s'il y a une pression accrue sur le réseau avec la venue des eaux de fracturation? Nous sommes extrêmement sceptiques.

5. Que la terre tremble et qu'il y ait des explosions.

À St-Jude, il y a eu un glissement de terrain majeur en mai dernier. Nous ne voulons pas que cela se reproduise, malheureusement nous n'avons qu'un faible contrôle sur les

catastrophes naturelles. Ne serait-ce pas tenter le diable que de fracturer le sol dans une région aussi sensible? Dans la loi sur le développement durable, il y a un principe de précaution à respecter : en cas de doute, il vaut mieux s'abstenir. Sait-on ce qui arrive lorsque l'on brise le sous-sol, quels sont les effets sur les sols en surface?

À St-Louis, le puits de gaz est situé près de l'école et est entouré par des maisons. Le gaz est quelque chose d'extrêmement volatil et s'enflamme comme un rien. Qu'arriverait-il en cas d'accident? On peut alléguer que cela arrive fort rarement, mais après avoir observé la catastrophe dans le golfe du Mexique, ce printemps, et l'explosion d'une conduite de gaz à San Francisco, à l'automne, il serait plus que nécessaire qu'un plan d'urgence impeccable, doublé de règles de sécurité impitoyables, soit mis en place. Nous ne voulons pas être rassurés par de molles promesses : c'est de notre vie et de celle de nos enfants dont on parle.

6. Qu'il y ait des risques pour notre santé.

Après avoir visionné le documentaire *Gasland* de Josh Fox, ce qui nous inquiète, au-delà des images spectaculaires des robinets enflammés, ce sont les risques pour notre santé. Autrefois, en toute ignorance, on a isolé des maisons et des écoles avec de l'amiante. Nous savons maintenant qu'il s'agit d'une substance incroyablement dangereuse. L'Europe en refuse complètement l'importation. Il n'y a qu'au Québec que l'on défend la pertinence de son utilisation, en dépit du bon sens. Ce que je vais raconter maintenant est anecdotique, mais néanmoins signifiant. Mon père est décédé d'un cancer de la plèvre du poumon, cette maladie est intrinsèquement liée à l'amiante. Quand, à la CSST, ma mère et moi avons dit à quelle école mon père avait enseigné, le dossier a été réglé dans la demi-heure. Nous avons reçu un chèque de 100 000\$. C'était, il y a quatre ans. Il n'y a pas un jour où je ne pense pas à mon père et souvent je me dis : voilà donc ce que vaut la vie d'un homme. C'est bien peu. Peut-on me jurer que dans trente ans, je ne serai pas en train de mettre en terre mon mari, pendant que l'État me remettra un chèque, parce que l'on a documenté les cas de cancers causés par l'eau de fracturation retrouvée dans les aqueducs des villages des municipalités de la Montérégie?

En conclusion, pour le groupe **Mobilisation gaz de schiste de la Vallée des Patriotes**, l'acceptabilité sociale des gaz de schiste est nulle dans le cadre des lois actuelles. Nous doutons que les modifications sur la loi des mines soient suffisantes pour protéger adéquatement les citoyens. Le ministère de l'Environnement devrait avoir autant de pouvoir que celui des

Ressources naturelles. Par ailleurs, il n'est pas normal que les compagnies gazières soient invitées pour conseiller le gouvernement dans la rédaction de la loi. En agissant de la sorte, le gouvernement se rend coupable d'une action illégitime : il subordonne les intérêts de ses électeurs aux besoins de l'industrie. Les compagnies ne votent pas, les citoyens, oui. C'est à nous que l'État est redevable. Il serait temps que le gouvernement libéral s'en souvienne.